

## ACCORD DE METHODE RELATIF AUX MODALITES D'ORGANISATION DE L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG

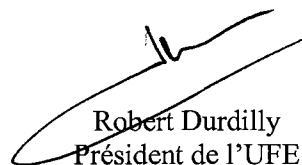
Le présent accord de méthode a pour objet de définir les étapes du processus électoral relatif aux élections des membres du Conseil d'administration de la CAMIEG conformément aux impératifs relatifs, d'une part, à la procédure d'appel d'offre du code des marchés publics, d'autre part, aux contraintes techniques liées à l'organisation des opérations électorales.

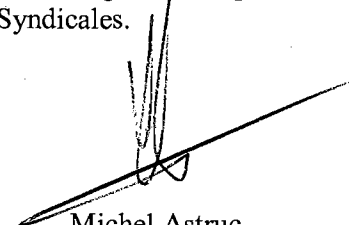
Afin de créer les conditions de mise en œuvre et de réussite de ce processus électoral, les signataires conviennent donc par le présent accord de fixer le scrutin entre le lundi 22 juin 2009 à 10h et le vendredi 26 juin 2009 à 12h. Ils s'engagent, par ailleurs, à créer les conditions favorisant une participation maximale des électeurs à ce scrutin.

Actions	Délais	Echéances
GTP protocole électoral		Mercredi 26 novembre
CPB premier examen du protocole		Jeudi 4 décembre
GTP protocole électoral		Mercredi 10 décembre
Signature du protocole électoral	J - 185	Vendredi 19 décembre
<b>Elaboration du cahier des charges (30 j.) et prise en compte de la période de fin d'année (12 j.)</b>		
Publication d'un avis d'appel public à la concurrence	J - 143	Vendredi 30 janvier
Réception des candidatures	J - 89	Mercredi 25 mars
Examen des candidatures par la commission des marchés de la CAMIEG	J - 82	1 <sup>er</sup> avril
<b>Instruction des propositions</b>		
Examen des offres par la commission des marchés de la CAMIEG	J - 73	Lundi 10 avril
Attribution du marché		
Information des candidats dont l'offre est rejetée	J - 60	Mardi 23 avril
Signature du marché avec le prestataire retenu		
Transmission de la liste provisoire au prestataire		
Affichage des listes électorales	J - 31	Vendredi 22 mai
Envoi du matériel de vote par correspondance	J - 20	Mardi 2 juin
Date de début de l'élection	J	Lundi 22 juin 10 h
Clôture de l'élection		Vendredi 26 juin 12 h

Le calendrier présenté ci-dessus figurera en annexe 3 du protocole électoral relatif aux modalités d'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières. Il ne vaut que pour une signature du protocole électoral le 19 décembre 2008 au plus tard par au moins trois fédérations Syndicales.

Paris, le 20 novembre 2008

  
Robert Durdilly  
Président de l'UFE

  
Michel Astruc  
Vice-président de l'UNEmIG

Les représentants des Fédérations Syndicales

FCE - CFDT

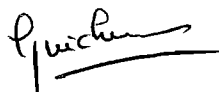
CFE - CGC

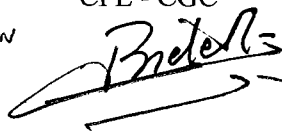
CFTC - CMTE

FNME - CGT

FNEM - FO

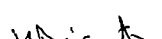
Guichardan Philippe



  
Breteils

SCHIMMER





M. BEQUET



V. Berra